



Hautes-Alpes

le département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 10 FÉVRIER 2026

SOMMAIRE

◆ SPORTS.....	23
CD-26-02-4228 SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - SCHEMA DEPARTEMENTAL DU SPORT 2026- 2030 - FEV. 2026	23
◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	32
FONCIER ET IMMOBILIER	32
CD-26-02-4258 MODERNISATION ET SECURISATION DU RESEAU - DEVIATION DE REMOLLON - ENQUETE CONJOINTE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - FEV. 2026	32
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	33
CD-26-02-4248 JOP 2030 - DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES - FEV. 2026	33
◆ ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	37
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	37
CD-26-02-4177 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL AGNEL - AVENANT N°1 CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA PROVINCE DE CUNEO (ITALIE) - FEV. 2026	37
CD-26-02-4242 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - PETITES VILLES DE DEMAIN - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET OPERATIONNEL AVEC LA CAISSE DES DEPOTS - FEV. 2026	39

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ	40
CULTURE.....	40
CD-26-02-4209 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION	40
PREMIERES PAGES 2026 - FEV. 2026.....	40
ÉDUCATION.....	41
CD-26-02-4244 EDUCATION - DISPOSITIF D'AIDE A LA MAITRISE DE STAGE DES ETUDIANTS EN MEDECINE ET EN DENTAIRE - PREMIERE PROGRAMMATION - FEV. 2026	41
GRANDS ÉVÈNEMENTS	43
CD-26-02-4156 GRANDS ÉVENEMENTS - PREMIERE PROGRAMMATION - FEV. 2026	43
◆ FINANCES	44
CD-26-02-4158 FINANCES - COTISATIONS 2026 - FEV. 2026	44
CD-26-02-4237 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - "ZOLA" A GAP - FEV. 2026	45
◆ FONCTIONNEMENT	46
RESSOURCES HUMAINES	46
CD-26-02-4144 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - FEV. 2026 46	
CD -26-02-4245 RESSOURCES HUMAINES - REFERENT DEONTOLOGUE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAUCLUSE (CDG 84) - FEV. 2026.....	47
CD-26-02-4246 RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DU TRAVAIL - ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR - FEV. 2026 47	
CD-26-02-4247 RESSOURCES HUMAINES - SIGNATURE DE LA CHARTRE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE - FEV. 2026	48
NUMÉRIQUE.....	50
CD-26-02-4256 DEVELOPPEMENT NUMERIQUE TERRITORIAL - FEUILLE DE ROUTE DE L'INCLUSION NUMERIQUE - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT France NUMERIQUE ENSEMBLE - FEV. 2026	50

DIVERS	51
CD-26-02-4235 AFFAIRES JURIDIQUES – COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – FEV. 2026	51
CD-26-02-4239 AFFAIRES JURIDIQUES – INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT – PERIODE DE NOVEMBRE A DECEMBRE 2025 – FEV. 2026	52
CD-26-02-4253 AFFAIRES JURIDIQUES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – INTEGRATION DES MODALITES DE LA LOI PORTANT CREATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL – FEV. 2026.....	52

(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare ouverte cette séance du Conseil Départemental du 10 février. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CHAUVET, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TRUPHEME, VIOSSAT.

Procurations : Monsieur CANNAT a donné pouvoir à Madame GARCIN-EYMEOUD, Madame COLONNA a donné pouvoir à Monsieur PARA (arrivée à 9 h 45), Monsieur TENOUX a donné pouvoir à Madame PINET.

Absent : Monsieur PEYTHIEU.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame GARCIN-EYMEOUD.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les

Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame et Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour une réunion du Conseil Départemental évidemment très sportive.

Permettez-moi, tout d'abord, de souhaiter un bon retour dans cet hémicycle à Alexandre : tu es sur la bonne voie et je te souhaite, au nom de tout le Conseil Départemental, que chaque jour à venir soit synonyme d'un prompt rétablissement.

Je souhaite également la bienvenue à Michel RAUZY, notre nouveau Directeur de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne.

Et je souhaite également la bienvenue à notre sportif du jour, qui est dans les rangs du public : Clément RICHARD.

(Applaudissements)

Merci d'avoir accepté notre invitation.

Clément a 18 ans. Il est membre de l'équipe de France de para ski nordique adapté pour la troisième saison consécutive, et il est triple champion du monde 2025.

(Applaudissements)

Clément est candidat pour renouveler l'exploit, dès la semaine prochaine, au Kazakhstan, où sont organisés les championnats du monde, cette année. Et cerise sur le gâteau : un autre Haut-Alpin, Joseph GARIN, lui aussi licencié au club de Montgenèvre-Clarée, s'est qualifié pour cette compétition.

Bravo à vous deux ! On vous souhaite le meilleur, et on aura un œil très attentif et bienveillant sur vos performances, la semaine prochaine.

On reparlera de toi, Clément, au cours de cette matinée, avec Marine MICHEL.

J'en viens à l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Milan-Cortina, ce week-end. Je souhaite le meilleur à nos athlètes haut-alpins qualifiés pour cette olympiade : Camille CERUTTI, Nils ALLÈGRE, Nils ALPHAND qui nous a fait une frayeur la semaine dernière, mais je crois que c'est déjà derrière nous. On pense aussi bien sûr à Aurélie RICHARD et Arthur BAUCHET, dont les sélections ne font aucun doute pour les paralympiques prochains. Et nous avons toujours une pensée pour les athlètes qui ont fait leurs débuts dans les Hautes-Alpes, qui ont été formés et qui ont pris la décision, à un moment, de poursuivre leur aventure ailleurs. Cinq hockeyeurs de l'équipe de France olympique sont passés par Gap ou Briançon, au cours de leur carrière, dont Florian CHAKIACHVILI. On peut penser aussi à Richard JOUVE, et à bien d'autres encore.

L'ouverture de ces Jeux est synonyme pour nous de beaucoup de choses : dans 4 ans, à cette date, nous serons en plein dans nos Jeux Olympiques et en train de vivre des moments historiques pour notre territoire.

C'est précisément pour évaluer le chemin qui nous reste à parcourir qu'une délégation de Haut-Alpins s'est rendue sur les sites de Milan-Cortina, il y a quelques jours. C'est avec un intérêt tout particulier que nous sommes allés à Livigno puisque c'est la station où ont lieu les mêmes épreuves de freestyle que celles que nous accueillerons à Montgenèvre et à Serre-Chevalier, dans 4 ans.

Vous savez tout mon attachement à cet évènement et toute ma volonté d'en faire une opportunité exceptionnelle pour notre territoire. Je reviens donc d'Italie avec une seule idée en tête : faire encore mieux que les Italiens.

En ce qui concerne la préparation de 2030, au sens large, je dirais simplement que nous sommes au travail. Le Président de notre Région, Renaud MUSELIER, est en déplacement dans le département, aujourd'hui, et il parlera, cet après-midi, de ces Jeux Olympiques, à Briançon même.

L'État, la Région, le Département sont à l'œuvre. Je salue en particulier les propos tenus récemment par le Préfet, Philippe BAILBÉ, qui sont de nature à nous rassurer sur les travaux envisagés sur la RN 94. Il a en effet annoncé la création d'un giratoire à Montgardin, et je le remercie de nous avoir écouté et entendu. Annoncées également des études sur quatre secteurs de la RN 94, entre Gap et Briançon, pour y envisager des aménagements. Voilà qui est plus ambitieux que la feuille de route que nous avons jusqu'à présent, et je m'en réjouis.

Toujours sur les routes, côté Département, les travaux reprendront au printemps, soit dans quelques semaines à peine, notamment pour la poursuite de la création du giratoire du Marché Paysan, au carrefour des RD 900B et 942, pour terminer les derniers travaux de la galerie de la Marionnaise, sur la RD 1091, à Briançon, et puis pour engager de nouveaux chantiers, comme ceux de la Vallée de l'Avance.

A ce sujet, je me réjouis de l'esprit qui régit nos échanges avec les agriculteurs de la vallée et les riverains. Ils sont constructifs et productifs et nous ont déjà conduit à prendre des décisions d'aménagement de nature à satisfaire tout le monde et tous les besoins.

Je reviens au sport : cette préparation de notre territoire doit se faire aussi dans l'ensemble de nos milieux sportifs, dans tous les comités départementaux, toutes les associations, de sorte que l'organisation de cet évènement majeur soit synonyme d'élan pour l'ensemble des Haut-Alpins. C'est ce que nous proposerons, chère Marine, à cette Assemblée, ce matin, avec la présentation et l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental du Sport résolument tourné vers notre échéance de 2030.

En cinq axes et douze actions, son objectif est, je crois, très clair. Il s'agit de faire des Hautes-Alpes une terre de jeux exceptionnelle. Il s'agit de préparer les athlètes haut-alpins et d'en faire des médaillés des Alpes françaises, dans 4 ans. Il s'agit aussi de consolider l'attractivité de nos vallées par le sport ou encore de protéger notre environnement en assurant un développement maîtrisé aux sports de nature. Nous verrons tout cela avec la présentation de tout à l'heure.

Je ne peux pas tenir les propos que je tiens sur les Jeux Olympiques sans avoir une pensée, et même une réflexion, sur la relation entre le sport et le handicap. Je me réjouis de la place que les Jeux Paralympiques ont pris, à l'occasion de ceux de Paris 2024. C'est une véritable avancée pour notre société. Ginette MOSTACHI et Evelyne COLONNA ne diront pas le contraire, n'est-ce pas, Mesdames ?

Je remercie à nouveau notre ami Clément RICHARD de sa présence aujourd'hui, et je souhaite pleinement l'associer à la démarche qui sera la nôtre, ce matin.

Le handicap mental reste, en effet, largement sous représenté dans les Jeux Paralympiques. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai d'adopter une motion, juste après notre vote sur le Schéma Départemental du Sport. Une motion à travers laquelle notre Assemblée exprimera son soutien à l'intégration d'épreuves de sport adaptés

pratiqués par des personnes en situation de handicap mental ou psychique, lors des Jeux Paralympiques d'hiver 2030. Motion à travers laquelle nous inviterons l'ensemble des acteurs mobilisés dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment les instances nationales et internationales en charge de leur programmation, à étudier la mise en œuvre de cette intégration, en complément des épreuves handisport.

Je souhaite que les Jeux de 2030 dans les Alpes françaises aillent encore plus loin en matière de démonstration, de courage, d'abnégation, de reconnaissance et d'intégration de tous les sportifs, qu'ils soient parfaitement en phase avec les valeurs de l'olympisme et que cela marque durablement l'ensemble de notre société. C'est aussi une question d'héritage.

Je tiens également, ce matin, à avoir quelques mots en direction de nos agriculteurs qui seront réunis à Paris, dans une quinzaine de jours, à l'occasion du Salon de l'Agriculture. Comme chaque année, nous organisons ici, avec l'Agence de développement, un rendez-vous dans les Hautes-Alpes pour présenter la délégation qui prendra le chemin de la Porte de Versailles. Ce sera jeudi, ici à l'Hôtel du Département.

Cette édition du Salon de l'Agriculture va se dérouler dans des conditions un peu particulières puisque, du fait de la situation sanitaire dans notre pays, les vaches ont été écartées de la fête, cette année. Et puis, il y a cette grogne latente et légitime de la part du monde agricole pour de multiples raisons. Je tiens à leur rappeler que le Département est à leurs côtés, que nous l'avons toujours été et que nous serons toujours à leur écoute.

C'est pour les soutenir que j'ai demandé à nos services d'être particulièrement vigilants à l'approvisionnement de nos restaurants

scolaires. Je veux que les collégiens haut-alpins aient du bœuf local dans leur assiette.

Avec notre vigilance, les accords sur le Mercosur ne remettront pas en cause les équilibres que nous avons trouvés dans les Hautes-Alpes pour une alimentation saine, équilibrée et locale. C'est un travail que nous menons, depuis plus de 10 ans ; j'entends qu'il demeure ainsi.

Je serai donc au Salon de l'Agriculture, dans 15 jours, aux côtés de nos agriculteurs, plus que jamais à leur écoute parce qu'il y a des difficultés aussi dans les Hautes-Alpes et qu'il nous faut les travailler. Mais, je me plais à croire que si notre territoire peut se féliciter de compter une installation pour un départ, c'est parce que le territoire est attractif pour l'agriculture. Nos partenaires, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et nous, n'y sommes pas pour rien.

Enfin, les vacances de février ont commencé, depuis quelques jours. Je sais qu'elles sont synonyme de surcroît d'activité pour certains d'entre vous. Donc, merci pour le temps que vous consacrez aujourd'hui, à travers le Département, à nos concitoyens.

Nos stations sont massivement enneigées, elles feront le plein de vacanciers et visiteurs, d'ici quelques jours, si ce n'est pas encore le cas. C'est pour cela que nous travaillons. C'est aussi pour que nos enfants puissent travailler, eux aussi, dans les Hautes-Alpes que nous sommes réunis aujourd'hui. Je vous remercie.

La parole est à Monsieur NICOLAS.

Monsieur NICOLAS.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes, notre groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes* souhaite

formuler une proposition simple, concrète et profondément ancrée dans l'identité des Hautes-Alpes.

Nous faisons aujourd'hui un constat que nous partageons tous : de nombreux enfants, notamment dans le sud du département, ne vont plus au ski. Les raisons sont connues et largement reconnues : le coût des forfaits, les frais de transport, le prix des cours et un éloignement progressif de la culture des sports d'hiver.

C'est une réalité préoccupante, mais surtout un appel à agir ensemble car si nos enfants se détournent de la montagne, c'est à la fois notre identité, notre économie locale et notre avenir commun qui seront fragilisés.

Les Jeux Olympiques d'hiver doivent être bien plus qu'un événement exceptionnel. Ils doivent devenir un levier durable, utile à l'ensemble de notre territoire. C'est pourquoi, nous proposons la mise en place d'un dispositif départemental, ouvert aux communes volontaires, permettant d'organiser, dès les prochains hivers, des transports vers les stations, une aide aux forfaits, un soutien aux cours de ski et un accompagnement des familles.

Cette proposition s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Sport 2026-2030, et plus particulièrement à l'axe 3 « Favoriser l'accès au sport pour tous ».

Sur ce point, nous pouvons tous nous rejoindre sur cette demande légitime : donner à chaque enfant des Hautes-Alpes, quel que soit son lieu de vie ou la situation de famille, un accès réel aux sports d'hiver.

Nous proposons d'y consacrer un budget spécifique d'environ 150 000 € par an, clairement identifié dans la stratégie du Département autour des Jeux Olympiques. Ce n'est pas une dépense de confort, c'est

un investissement raisonné, structurant et porteur de retombées éducatives, sociales et économiques pour l'ensemble du département.

Un territoire qui n'amène plus ses enfants à la montagne renonce à son avenir. Pour notre part, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous proposons d'y remédier toute une génération.

En conclusion, si nous voulons que les Jeux Olympiques 2030 laissent un héritage réel et partagé dans les Hautes-Alpes, nous devons aller au-delà des constats et des intentions. Sur ce sujet, nous pouvons tous nous rejoindre : investir dans l'accès des enfants au ski et à la montagne, c'est investir dans l'avenir de notre territoire.

Monsieur le Président, notre groupe a toujours fait preuve de responsabilité et de sens collectif, y compris au moment des votes des budgets. Vous avez toujours notre soutien lorsque les projets vont dans l'intérêt général. Aujourd'hui, nous espérons clairement le vôtre sur cette proposition.

Mes chers collègues, nous attendons une véritable prise en compte de cette demande, qui est légitime, réaliste et largement partagée. Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. Nous sommes tous d'accord pour partager ce constat de l'effort que nous devons faire envers les scolaires, les jeunes en particulier, pour les accompagner dans cet apprentissage du ski. Vous imaginez bien que l'on va être probablement obligés d'en parler avec Monsieur RICOU.

L'ambition est partagée par l'ensemble du Conseil Départemental, il faut que l'on trouve les moyens et que l'on mette cela en musique, dans les semaines et les mois qui viennent.

La parole est à Monsieur RICOU.

Monsieur RICOU.- Je rejoins bien sûr les préoccupations exprimées par Gérard, et la nécessité que nous avons de favoriser la pratique du sport pour l'ensemble de nos enfants. Pour ce qui concerne le ski, il est un peu tard pour mettre quelque chose au pied levé pour cette présente saison, mais il faut que nous réfléchissions pour les saisons prochaines. C'est une réflexion qui, me semble-t-il, doit être élargie avec les mairies. Si l'on veut que le dispositif que nous mettrons en place soit efficace, il faut que chacun amène sa pierre à l'édifice dans le rôle qui est le sien, les mairies qui sont les collectivités locales en charge des écoles primaires, en particulier, et qui doivent être un interlocuteur avec lequel nous devons travailler. Les stations aussi, pour avoir des dispositifs qui soient organisés et qui permettent une vraie action collective et d'importance. Et voir également avec les transporteurs, de manière à organiser quelque chose qui soit le plus efficace possible, afin que les moyens financiers que nous pourrions débloquer pour cette action soit la plus efficace possible. Si chacun amène sa pierre à l'édifice, et si chacun, dans son rôle, contribue au dispositif, nous pourrions faire quelque chose de particulièrement efficace. Je souscris à cette proposition.

Monsieur LE PRESIDENT.- Sans compter l'implication que l'on demandera à toutes les écoles de ski qui prendront en charge ces enfants, pendant des demi-journées de pratique du ski. Il y a un vrai travail de réflexion à mener avec tous les acteurs pour que ce dispositif soit facile à organiser.

Monsieur le Maire de Briançon, vous avez la parole.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Quelques mots sur ce qui vient d'être dit, tout d'abord. Je partage évidemment ta

proposition, on a déjà eu l'occasion d'en parler dans cette Assemblée. Je voudrais juste rappeler à notre mémoire que Paris 2024 avait mis en avant, et mis jusque dans la loi, le « savoir nager ». Ce qui, à mon avis, doit nous guider pour pas mal de raisons. Déjà la première puisqu'aujourd'hui, il n'y a aucun moyen légal pour encourager les enfants à aller skier et à connaître la montagne, ce qui est un petit sujet notamment pour les maires de station qui ont eu à défendre le sujet des tarifs préférentiels des forfaits pour nos gamins. Je pense que cela peut être un combat à mener.

De la même manière, derrière le savoir skier, il y a aussi le savoir connaître, la montagne, connaître la transition environnementale, connaître nos glaciers. Je crois que, là-dessus, nous avons un sujet.

Je me pose juste une question : peut-on reproduire le modèle qui a fonctionné dans les années 80-90, dont j'ai profité quand j'étais gamin ? Je n'en suis pas certain. On a quand même moins, aujourd'hui, de centres d'accueil pour les enfants, on ne les accueille pas de la même manière. Je me pose la question, et cela avait fait débat avec mon ami Lionel PARA car nous n'étions pas à 100 % en accord - pour une fois d'ailleurs, cela arrive rarement – de savoir s'il n'y a pas un enjeu aussi de mobiliser la Responsabilité Sociale des Entreprises, la RSE, sur ce sujet-là car, me semble-t-il, au-delà même des enfants, ce sont les familles que l'on doit ramener à la montagne, au ski, dans toutes les activités, dans toutes les pratiques et, finalement, en toutes saisons. On voit bien que la montagne, ça fait du bien et ça soigne.

Quelle belle conclusion de se rappeler que la montagne, ça soigne, au moment où l'on accueille Clément RICHARD et sa famille. Je voudrais les saluer et leur dire ma reconnaissance et mon admiration parce que c'est un défi extraordinaire d'arriver à faire du sport à ce niveau-là quand l'on est autiste. Je voudrais que nous profitions de ce

moment-là pour se poser toutes et tous, dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, la question de la manière dont les maladies mentales, en particulier l'autisme, sont prises en compte. On voit bien que l'on a un nombre de cas d'autisme qui est sans commune mesure par rapport à ce que l'on connaissait, il y a quelques années. Peut-être qu'on ne les détectait pas. Peut-être qu'on ne l'acceptait pas. Et ces maladies invisibles nous posent des vraies questions. Il faut apporter un soutien à nos IME – on en a un à Briançon de grande qualité -, mais on se pose aussi la question de savoir pourquoi on peut accompagner de manière différenciée dans le circuit général, dans nos écoles, ces enfants qui ont ces pathologies qui sont invisibles. Je crois que le sport fait partie de la manière dont on peut les accompagner pour qu'ils aient la plus belle des vies possible. Le sport constitue des exemples. Je crois que ce que nous sommes en train de vivre, à travers les Jeux Olympiques de Milan-Cortina et à travers toutes ces émotions incroyables, nous montre que tout cela constitue des exemples merveilleux, mais qui doivent donner quelques leçons de vie.

Je suggère qu'à travers cette cause que nous défendons et que nous défendrons, tout à l'heure - et je remercie Marine de le faire - à travers l'acceptation des maladies invisibles aux Jeux Paralympiques, nous nous posons la question, dans les 4 ans qui viennent, de faire de notre département un laboratoire de l'inclusion car nous avons tout pour le faire, du sport jusqu'à la qualité scolaire. Je pense que ce serait un très bel enjeu et un très beau volet sociétal du projet olympique que nous portons toutes et tous pour 2030. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. La parole est à Madame PINET.

Madame PINET.- Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas vous parler trop de sport, juste dire que Gérard et moi-même sommes tout à fait d'accord pour engager cette réflexion au niveau du ski pour nos enfants dans le cadre du périscolaire.

Je voulais attirer votre attention sur une délibération concernant l'aide financière que nous allons proposer pour les étudiants en médecine et en dentaire. C'est un côté positif, cela montre l'implication du Département dans la démographie médicale et pour favoriser l'installation des dentistes et des médecins de médecine générale dans notre département.

Je voulais aussi souligner le côté positif de la mission que nous avons confiée à l'ADDET pour sa présence dans les salons, pour éditer des documents qui montrent l'attractivité du territoire.

C'est tout très positif, et je pense que l'on a bien fait de rentrer dans ce type d'actions car c'étaient quand même des souhaits de la population. Vous savez que l'on n'est pas un département très déficitaire, mais il y a des communes qui souffrent beaucoup de l'absence de médecins.

Nous avons constaté, avec Maryvonne, qu'il y a des médecins qui vont s'installer surtout dans les zones de haute montagne, et c'est une bonne chose. Chez moi, à Aspres-sur-Buëch, un interne s'est installé, dernièrement. Cela montre tout l'intérêt que l'on a de s'impliquer dans ce genre de dispositifs.

Je suis Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Buëch-Durance, et je voudrais attirer votre attention sur les difficultés budgétaires que connaissent les EHPAD, actuellement. C'est national : 65 % des EHPAD, au niveau de la France, sont en déficit. Il y a non seulement des difficultés de recrutement, mais des difficultés budgétaires. On attend avec impatience, depuis des années, le Plan

Grand Age annoncé au niveau national. J'espère que ce plan va arriver parce que ce n'est pas aux Départements de résoudre tous les problèmes des EHPAD, et j'espère que cela ne va pas tarder. Je crois que Ginette est d'accord avec moi. C'est quand même triste parce que l'on se trouve dans une difficulté par rapport à la qualité des prises en charge au niveau des personnes âgées et par rapport aux difficultés que rencontrent les personnels. Je pense que vous êtes tous confrontés, dans vos cantons, à ces difficultés, et qu'il est grand temps que le Gouvernement fasse quelque chose. Cela me travaille beaucoup parce que c'est inadmissible.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Françoise. Madame MOSTACHI ?

Madame MOSTACHI.- Dans la suite de ce que dit Françoise, le Plan Grand Age promis par Monsieur MACRON, depuis 2018, a été reporté *sine die*. C'est vraiment une grave erreur car ne pas prendre en compte le vieillissement de notre société, c'est nous exposer à de très nombreux problèmes financiers et structurels concernant la perte d'autonomie. Anticiper est un gage de réussite. Le Gouvernement doit absolument traiter en urgence ce sujet car la prise en charge de l'autonomie coûte de l'argent, mais si rien n'est fait, on se retrouvera devant un fossé financier aux environs de 2050, et les personnes âgées seront les premières concernées à souffrir d'un accompagnement vraiment dégradé, tant sur le plan médical que sur le plan de l'accompagnement. J'appelle donc le Gouvernement à prendre ses responsabilités face à ce constat.

C'est un appel que je fais vraiment à Monsieur MACRON, qui promet, qui promet, mais on est devant le vide complet. Un vide abyssal, comme dit mon collègue.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. Monsieur PARA ?

Monsieur PARA.- Je souhaitais réagir un peu aux propos de mon ami Arnaud MURGIA par rapport aux entreprises du département. Vous savez que, dans les entreprises du département, on s'est associé, au sein du Club Elite, depuis des années, où l'on aide les jeunes sportifs du département, en fonction de leurs résultats, pour promouvoir l'étiquette non de nos entreprises, mais du Département des Hautes-Alpes. Je peux me féliciter du rapprochement qu'il y a eu avec le Département, notamment avec les conversations qu'a eues le Club Elite avec Marine, pour que l'on puisse, par rapport aux Jeux Olympiques, aller tous dans le même sens et être tous unis pour soutenir ce bel évènement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Lionel. Monsieur BONNAFFOUX ?

Monsieur BONNAFFOUX.- Merci au Département pour les engagements qu'il a pris concernant la déviation de Remollon, depuis le temps qu'on l'attend. C'est vrai, cette déviation est enfin à l'ordre du jour par les études. Merci beaucoup au Département pour l'engagement.

Ce sera peut-être un peu compliqué parce que l'on a énormément de propriétaires sur le secteur et qu'il va falloir négocier ; ce ne sera pas évident.

Merci aussi, avec l'État, pour la prise en compte du rond-point de Montgardin, un point noir sur le secteur que l'on peut constater tous les dimanches.

Je remercie aussi le Département parce que l'on a commencé les travaux concernant la Maison des producteurs, un gros projet d'aménagement sur ce secteur, et le rond-point va vraiment faciliter les choses. Merci parce que les jeunes agriculteurs du secteur sont très satisfaits que l'on ait pu mener ce projet ensemble. Il y aura aussi un restaurant associé et l'Office de Tourisme. Un bel aménagement qui sera réalisé dans l'année, dont on espère l'ouverture début 2027.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec le soutien du Département, en plus. Rémi ROUX ?

Monsieur ROUX.- Monsieur le Président, en marge de l'intérêt des peuples et surtout de nos agriculteurs, l'accord Mercosur, fruit d'une longue négociation, a été ratifié, il y a quelques semaines.

Nos agriculteurs nous nourrissent, ils entretiennent nos paysages, ils sont l'incarnation de la France profonde, de ses valeurs et de son mode de vie.

Ce traité, signé au nom de l'Union Européenne, censé protéger nos agriculteurs, mais qui, en réalité, les sacrifie sur l'autel du dogme de la libre concurrence et d'un ultra-libéralisme destructeur. On est loin des principes du marché commun et de la Politique Agricole Commune qu'avait mis en place le Général DE GAULLE et le Chancelier ADENAUER.

Laisser le jeu de la concurrence libre et non faussée se faire entre nos agriculteurs et ceux de pays dont les normes environnementales, sanitaires et sociales sont très en deçà des nôtres et

avec un coût du travail nettement moins cher reviendrait à autoriser un combat de boxe où l'un des participants aurait une main attachée dans le dos.

La France, première puissance agricole européenne dans le secteur de l'agriculture, et l'une des rares à enregistrer un excédent de sa balance commerciale, est évidemment la grande perdante de cet accord.

Cet accord est non seulement une menace pour le consommateur français, mais également pour nos agriculteurs et notre modèle.

Nous avons pris connaissance, Monsieur le Président, de vos déclarations, avec intérêt, quant au fait de continuer à privilégier une agriculture locale dans les cantines du département, de même que le Département fait le choix de soutenir l'activité agricole sur notre territoire, qui va dans le sens du choix assumé de défense d'une agriculture locale, et nous apprécions.

Face aux risques que ce traité peut provoquer, il faut une prise de conscience de l'ensemble des acteurs sur cette question, des citoyens, des consommateurs, des entreprises, y compris des collectivités. Il en va de la survie de nos agriculteurs et de la santé des générations futures.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur ROUX. Madame la Députée ?

Madame ROSSI.- La première chose que je voulais vous dire est que je vais déroger à la règle qui est la mienne, depuis juillet 2024 : je n'ai pas pour habitude, Monsieur le Président et chers collègues, vous le savez, d'utiliser l'hémicycle départemental pour communiquer sur mes prises de position de député. C'est une règle que je me suis donnée,

même si je suis députée de la nation et que je sers avant tout ma circonscription et mon département.

Néanmoins, je voulais revenir sur deux sujets importants qui ont fait l'objet de décisions, pendant le mois de janvier.

Le premier sujet est évidemment la loi olympique pour les Jeux Olympiques 2030. Pour moi, il n'était plus question d'interrogations ou de se poser des questions, et j'ai donc voté en faveur de ce texte. Je ne vais pas les détailler, mais il y a eu des garanties qui ont été amenées, notamment par la Commission des Affaires Économiques dans laquelle je siège, sur des questions environnementales et financières. Il faudra rester vigilant sur ce point, mais je sais aussi que c'est votre souci.

Pour moi, le train des Jeux Olympiques est parti, il fallait monter dans le train et ne pas rester sur le quai si l'on veut que cet évènement se déroule de la meilleure manière possible et nous laisse un héritage, notamment sportif, mais pas seulement, dans ce département.

J'en profite, puisque je parle de monter dans le train, pour vous informer d'un colloque que j'organise à l'Assemblée Nationale, la semaine prochaine, auquel vous avez été invités ou le serez dans les prochaines heures, sur les trains de nuit, qui s'appelle « Destination trains de nuit, relier la France autrement ». Ce n'est pas que sur notre train de nuit, mais sur l'ensemble. Plusieurs députés et parlementaires participeront à ce colloque, le 18 février prochain.

Si l'on parle du train, bien évidemment, je souhaite, comme de nombreux élus, que dans le cadre des Jeux Olympiques, la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes soit largement améliorée, mais il ne faut pas non plus oublier la route, il ne faut pas satisfaire l'un pour négliger l'autre.

Je tiens, à ce propos, à vous informer – je vous ai écrit dans ce sens, Président - d'un courrier que j'ai adressé au Ministre des Transports pour l'alerter sur la nécessité d'améliorer les conditions de mobilité de

circulation, notamment l'état des routes nationales, compte tenu que les routes départementales, le Département s'en occupe bien. On voit de quelle manière, en période de fort trafic, que ce soient les week-ends ou les périodes touristiques, il y a certains nœuds, certaines zones qui sont particulièrement encombrées. Je pense notamment à celles qui sont dans notre canton et le canton de nos voisins, dans l'Embrunais, entre le rond-point des Orres et Chorges, par exemple, ou Montgardin - vous avez cité, tout à l'heure le projet de rond-point. Dans cette zone-là, il y a vraiment des nœuds qu'ils faudrait arriver à dénouer, notamment la traversée de Chorges, la traversée de Savines-le-Lac, le pont de Savines-le-Lac et le rond-point des Orres. J'ai saisi le Ministre des Transports à ce sujet. Il y a certainement d'autres endroits bloquants.

Puisque nous parlons de routes, tout comme mon collègue Joël BONNAFFOUX, je salue la décision du Département de donner un coup de fouet à la déviation de Remollon. Merci beaucoup. Route qui était déjà une déviation empruntée, quand il y a un fort trafic touristique, mais qui sera aussi empruntée par le trafic qu'amèneront les Jeux Olympiques de 2030. Merci beaucoup d'avancer sur ce sujet.

Cette déviation de Remollon m'amène enfin au barrage hydroélectrique. Nous avons voté, la semaine dernière, à l'Assemblée Nationale, un texte pour booster les concessions hydrauliques. Il y avait un contentieux avec l'Europe qui faisait qu'il fallait dénouer cela. Cette adoption nous permettra de pouvoir réaliser de nouveaux investissements sur les barrages hydrauliques, notamment sur celui de Serre-Ponçon qui nous tient particulièrement à cœur.

Voilà ce que je voulais vous dire, Président. Pour tous ces projets, je souhaitais mettre en avant la devise olympique « citius, altius, fortius Communiter », « Plus vite, plus haut, plus fort ensemble ». A ce propos, je suis sensible à ce qu'on dit nos collègues Ginette et Françoise

sur le grand âge et la santé mentale. Bien évidemment, je suis prête à travailler avec vous pour faire remonter les choses et faire avancer les sujets d'un point de vue législatif. J'en profite pour remercier l'ensemble de mes collègues avec qui je travaille en bon état d'esprit, malgré les différences que nous pouvons avoir et qui n'ont rien à affaire avec l'intérêt général. Je tiens à vous remercier pour le travail de collaboration que nous faisons de manière efficace et dans le seul intérêt de faire avancer la France et le Département. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. Il m'eut été agréable d'entendre la deuxième Députée du Département soutenir aussi fortement que toi le projet de Loi Olympique.

Plus personne ne demande la parole ? Je vous remercie.

Je vous propose d'adopter le compte rendu de notre dernière réunion. Je mets le compte rendu aux voix.

(Adopté l'unanimité – 29 voix)

Je vous propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, et je vais passer la parole à Marine MICHEL.

◆ SPORTS

CD-26-02-4228 SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - SCHEMA DEPARTEMENTAL DU SPORT 2026-2030 - FEV. 2026

Madame MICHEL.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette belle matinée sportive, avant toute chose, on voulait vous présenter une petite vidéo de nos athlètes qui sont actuellement aux

Jeux Olympiques. On espère que Clément y sera dans 4 ans et on refera la même vidéo.

(Projection vidéo)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bravo à eux !

(Applaudissements)

Madame MICHEL.- Mes chers collègues, il est des moments dans la vie publique où l'on doit savoir lever les yeux au-delà des clivages, au-delà des polémiques, au-delà même du quotidien politique. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont de ces moments. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ne sont pas seulement des infrastructures, des budgets, des chiffres. Les Jeux Olympiques sont d'abord des émotions, des larmes de joie, des larmes de défaite, des instants suspendus où un pays entier retient son souffle pour un centième de seconde, pour une cible manquée, pour une porte loupée. Qui, parmi nous, n'a jamais vibré devant un exploit sportif ? Qui n'a jamais ressenti cette fierté lorsque notre drapeau s'élève, lorsque notre hymne retentit ?

Le sport, et les Jeux Olympiques en particulier, porte des valeurs universelles : le dépassement de soi, le respect, l'effort, la fraternité, la paix. Des valeurs qui parlent à toutes les générations, à toutes les cultures, à tous les territoires.

Oui, l'organisation des Jeux Olympiques est parfois décriée. Oui, elle suscite des débats, des critiques parfois légitimes. Mais, posons-nous honnêtement la question : ceux qui s'opposent par principe aux Jeux Olympiques ne sont-ils pas souvent contre tout ce qui rassemble, contre tout ce qui élève, contre tout ce qui fait rêver ? Les Jeux Olympiques ne sont pas un luxe, ils sont un message. Dans un monde fracturé par les conflits internationaux, les Jeux Olympiques

offrent une pause, une respiration, un espace où les nations s'affrontent sans se détruire, où la compétition remplace la guerre, où la performance remplace la haine. Pendant quelques jours, des pays qui s'opposent sur les champs de bataille se retrouvent sur une patinoire, sur une piste de ski, sur un champ de bosses.

Les Jeux Olympiques sont aussi l'image d'un pays, une vitrine de son savoir-faire, de son hospitalité, de sa capacité à organiser, à accueillir, à unir.

Nos voisins italiens – il faut le reconnaître – ont placé la barre très haut pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Milan. Ils ont su mettre en scène leur histoire, leur culture, leur élégance, leur sens du spectacle. Mais, permettez-moi de le dire avec conviction et avec l'enthousiasme que nous devons à nos territoires : les Alpes françaises feront encore mieux ; nous ferons encore mieux. Nos Alpes ne sont pas seulement des paysages, ce sont des terres de caractère, d'innovations, de traditions vivantes et d'excellences sportives. Ce sont des femmes et des hommes qui savent accueillir, organiser, sublimer. Et aujourd'hui, je veux avoir une pensée toute particulière pour nos sportifs haut-alpins – et si vous me le permettez, beaucoup sont mes copains – engagés dans les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Milan 2026 : Nils ALLÈGRE, Nils ALPHAND, Camille CERUTTI, Arthur BAUCHET, Aurélie RICHARD, Richard JOUVE, Léa VILLIOT, Florian CHAKIACHVILI, des femmes et des hommes qui, depuis des années, s'entraînent, chutent, recommencent, doutent parfois, mais continuent toujours. J'ai une pensée aussi pour les non sélectionnés, les blessés : rendez-vous, dans 4 ans, à la maison.

Ils portent haut les couleurs de notre département, de leur pays. A travers eux, ce sont nos vallées, les clubs locaux, les bénévoles, les familles qui sont honorés. A travers eux, ce sont les valeurs simples,

mais essentielles, qui s'expriment : le travail, l'humilité, la persévérance, l'émancipation.

L'émancipation, mon cher Clément. Nous aurons sur nos tables, ce jour, une motion pour faire reconnaître le sport adapté comme sport olympique.

L'excellence olympique ne se limite pas aux seules capacités physiques et intellectuelles standards. Vos performances et votre esprit de compétition sont tout aussi légitimes.

Mes chers collègues, à l'heure où tout divise, où tout s'oppose, où tout se radicalise, les Jeux Olympiques et Paralympiques nous rappellent une chose fondamentale : ce qui nous rassemble est toujours plus fort que ce qui nous sépare. C'est pour cela que les Jeux Olympiques et Paralympiques méritent non seulement notre soutien, mais notre respect, notre fierté et notre émotion. Merci à tous.

(Applaudissements)

Je vais demander à Clément s'il peut venir s'asseoir à côté de nous.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- On enchaîne avec le rapport.

Madame MICHEL.- Nous allons parler du nouveau Schéma Départemental du Sport 2026-2030. Je voudrais remercier toute l'équipe des Sports du Département, dont Stéphane-Louis, Christophe, qui ont travaillé dur pour vous présenter un rapport dans les temps, avec un peu de pression parce qu'on leur a demandé de le faire assez rapidement. Vous allez voir qu'il y a quand même beaucoup d'aspects à voir et beaucoup de sujets transversaux.

Le Schéma Départemental du Sport 2026-2030 fixe la feuille de route de l'action sportive du Département pour les cinq prochaines années. Il s'inscrit dans une temporalité exceptionnelle marquée par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 qui constitue une opportunité historique pour notre territoire.

A travers ce schéma, le sport est affirmé comme un levier structurant : levier de réussite pour les sportifs de haut niveau, levier éducatif pour la jeunesse, levier d'inclusion sociale et de santé publique, mais aussi levier d'attractivité, de rayonnement et de développement territorial pour les Hautes-Alpes.

Le schéma s'articule autour de cinq axes :

- promouvoir le sport de haut niveau en soutenant les parcours d'excellence sportive ;

- valoriser l'action départementale et l'attractivité des territoires par le sport, en accompagnant l'accueil et l'organisation d'événements sportifs d'envergure, départementaux, régionaux, nationaux et internationaux ;

- favoriser l'accès au sport pour tous pour renforcer la vitalité sportive sur l'ensemble du territoire ;

- assurer un développement maîtrisé des sports de nature pour une valorisation durable des sites de pratique ;

- organiser la gouvernance du Schéma Départemental du Sport et du Plan JOP 2030, afin de fédérer les acteurs du mouvement sportif. Les premières réunions ont déjà été organisées dans ce sens ;

Avec ce Schéma Départemental du Sport 2026-2030, le Département réaffirme une ambition claire : faire du sport un facteur d'excellence, d'inclusion, de cohésion et de fierté collective pour les Hautes-Alpes, aujourd'hui et pour les futures générations.

L'adoption de ce Schéma Départemental du Sport permet ainsi de doter le Département d'une feuille de route claire, lisible et partagée, à l'horizon 2030.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marine, pour cette présentation. Un Schéma du Sport, comme vous avez pu le constater, ambitieux parce que le jeu en vaut la chandelle, et que nous allons mettre en œuvre tous ensemble.

Y a-t-il des commentaires, des observations sur ce schéma ?

S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Marine, on en vient à la motion.

Madame MICHEL.- On profite de la présence de Clément pour vous proposer une motion relative à la reconnaissance du sport adapté à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

La France s'apprête à accueillir, en 2030, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver pour la quatrième fois seulement dans son histoire (après Chamonix en 1924, Grenoble en 1968 et Albertville en 1992). Pour les Hautes-Alpes, cet événement revêt une connotation encore plus particulière puisque c'est la première fois que le territoire se prépare à se faire hôte d'épreuves olympiques et qu'il est une opportunité historique pour son aménagement et son avenir.

Opportunité historique également pour construire, autour du sport, une société plus durable et inclusive. Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont marqué une étape majeure dans la visibilité des sportifs en situation de handicap. Par leurs performances et leur détermination, ces femmes et ces hommes ont fait évoluer le regard de toute notre société.

Un champ du sport et du handicap n'en reste pas moins sous représenté : celui des personnes présentant un handicap mental, avec ou sans sur-handicap, comme la trisomie 21, ou ayant des troubles du spectre de l'autisme. Ces sportifs incarnent pleinement l'esprit paralympique et les valeurs universelles de respect, de la solidarité et du dépassement de soi. Leur engagement prouve chaque jour que le sport est un formidable vecteur d'émancipation, de confiance en soi et de lien social.

Ces pratiquants sont réunis sous l'égide de la Fédération Française de Sport Adapté, qui est dédiée à la promotion et à la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique.

L'édition 2030 des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver offre une occasion unique de faire un pas de plus vers une inclusion totale du handicap dans le sport. L'intégration d'épreuves de sport adapté aux Jeux Paralympiques d'hiver serait une avancée historique, humaine et symbolique, porteuse d'un message clair : aucune différence ne doit être un obstacle à la reconnaissance.

DANS CE CONTEXTE et à l'occasion de la réunion du Conseil départemental des Hautes-Alpes de ce mardi 10 février 2026, au cours de laquelle l'Assemblée départementale a notamment adopté le nouveau Schéma départemental du Sport, **les élus départementaux haut-alpins expriment** leur soutien à l'intégration d'épreuves de Sport adapté (pratiqué par des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique), lors des Jeux Paralympiques d'hiver de 2030 qui se tiendront dans les Alpes françaises, **invitent** l'ensemble des acteurs mobilisés dans l'organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, et notamment les instances nationales et internationales en charge de

leur programmation, à étudier la mise en œuvre de cette intégration en complément des épreuves handisport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marine. Est-ce que cette motion convient à tout le monde ? Je le crois. Je la mets donc aux voix.

(Adoptée à l'unanimité – 29 voix)

(Applaudissements)

Monsieur AILLAUD.- Monsieur le Président, mon intervention est en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Je trouve déjà que c'est une très bonne nouvelle, Marine, que tu nous aies proposée cette motion qui va, naturellement, dans le bon sens ; on ne peut que s'en féliciter. Séverine et moi, d'ailleurs, nous nous associons totalement à la proposition qui viendrait à mettre en place un dispositif venant en aide aux familles et aux enfants, du sud du département notamment, de sorte qu'ils aient un accès facilité aux domaines de sports d'hiver de notre beau département des Hautes-Alpes.

Je voulais indiquer simplement une interrogation que j'ai - et je vous en avais fait part, Monsieur le Président, lors de la Commission Finances - quant à votre connaissance de l'évolution de la carte des sites des Jeux Olympiques, et surtout Paralympiques. La petite musique visant à dire, dans la presse - elle réapparaît de plus en plus souvent -, que les sports paralympiques de 2030 seraient finalement organisés exclusivement dans les Alpes du Nord, notamment à Courchevel, se fait de plus en plus prégnante, et je voulais vous interroger à ce sujet car je trouve qu'il serait dommage que notre département soit écarté de cette organisation. Il y a quelques jours encore, dans la presse, j'ai vu cette information ; j'espère d'ailleurs que ce n'est pas une information, mais une rumeur. En tout cas, je pense que nous avons tous les sites, toute

latitude et toute compétence pour organiser les Jeux Paralympiques sur notre territoire.

Il ne faudrait pas que l'équilibre entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, si cher à Renaud MUSELIER, soit finalement mis à mal par une décision que nous subirions peut-être plus qu'autre chose. Si vous avez des informations, nous sommes preneurs. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'ai pas d'information récente, mais la règle du jeu établi entre les deux Régions était que les Jeux Paralympiques seraient dans les Alpes du Nord. Ils étaient fléchés à Méribel.

Deuxièmement, le CIO ne conçoit pas un éclatement de ces disciplines paralympiques. Donc, il n'y aura pas d'éclatement sur les sites. Aujourd'hui, je n'ai pas d'information du COJOP, si ce n'est que le directeur général vient d'être remercié, il y a quelques instants. Il va y avoir une restructuration et une décision finale sur la carte des sites parce que, même dans le ski alpin tout n'est pas défini puisque Val d'Isère revient dans la carte des sites. Et puis, il y a la localisation des Jeux Paralympiques qui était proposée à Méribel, que Méribel a déclinée. Ils seront organisés sur un seul endroit, et la règle du jeu établie était dans les Alpes du Nord.

On reprend notre ordre du jour.

◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

FONCIER ET IMMOBILIER

CD-26-02-4258 MODERNISATION ET SECURISATION DU RESEAU - DEVIATION DE REMOLLON - ENQUETE CONJOINTE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - FEV. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- On ne va pas faire un grand discours sur cette déviation sur laquelle nous avons entamé des études, depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, entre les différentes solutions techniques qui étaient proposées, un choix a été fait en accord avec la municipalité et les organisations professionnelles. Bref ! Nous avons une solution qui convient à tout le monde pour passer à l'étape suivante. Il s'agit maintenant de réaliser les acquisitions foncières, par une couverture avec une enquête DUP et une enquête parcellaire pour être sûr d'arriver à nos fins complètement, même si on a déjà des accords amiables de propriétaires. A Remollon, cette déviation est attendue, depuis fort longtemps, donc on continue à faire avancer ce projet. Et puis, quand on aura réalisé ces acquisitions foncières, le Président de la Région s'est engagé envers moi pour nous donner un coup de main pour le financement de cette opération. Les feux sont au vert. On laisse avancer cette affaire-là. La réalisation des acquisitions foncières peut nous prendre un peu de temps, mais on n'arrête pas le projet, on continue cette affaire.

C'est l'objet de cette délibération pour demander l'ouverture des enquêtes publiques parcellaires sur la déviation de Remollon.

Des commentaires ? On met le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Je passe la parole à Patrick RICOU.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-26-02-4248 JOP 2030 - DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES - FEV. 2026

Monsieur RICOU.- Le rapport qui vous est proposé vise à autoriser le Président ou son délégué à engager toutes les démarches utiles, que ce soit du point de vue réglementaire, environnemental, urbanistique, du point de vue des procédures à conduire avec les gestionnaires de réseaux lorsqu'il est nécessaire de dévier des réseaux ou encore de demander des subventions auprès de l'État et de la Région pour tout ce qui concerne les infrastructures qui sont prévues sur les différentes routes départementales (1091, 1075, 942 ou 900B), dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2030.

Vous le savez, un certain nombre de travaux et de projets sont prévus sur ces axes routiers et l'objectif de cette délibération est que nous continuions, comme nous le faisons depuis que nous savons que nous sommes site olympique, à ne pas perdre de temps et à garder le même rythme. Nous avons bien avancé sur ces dossiers. Sous votre autorité, Monsieur le Président, et celle de Marcel CANNAT, nos services ont fait un travail préalable remarquable et, aujourd'hui, il convient de garder ce rythme-là pour ne pas perdre de temps et que l'on soit au rendez-vous de 2030 sans difficultés.

L'objet de cette délibération est d'autoriser le Président à engager toutes les démarches utiles pour la conduite de ces projets.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. Des observations ?
Séverine, vous avez la parole.

Madame RAMBAUD.- Bonjour à tous. Bonjour, Président. Merci de me donner la parole. Avec Jean-Baptiste, nous sommes contents de toutes les démarches et de tous les travaux engagés sur la 942. En revanche, comme l'a souligné Jean-Baptiste, lors des commissions de la semaine dernière, nous souhaitons vous faire part d'un mécontentement croissant.

Depuis quelques temps, nous apprenons, par voie de presse ou par les réseaux sociaux, la tenue de réunions concernant ce dossier structurant pour notre canton de Tallard. Réunions ayant associé des agriculteurs et/ou des maires sans que, nous, les Conseillers Départementaux du secteur, n'ayons été ni invités, ni informés.

Cette manière de procéder traduit, de la part d'une partie de l'exécutif, un manque de considération que nous ne pouvons accepter. Elle est contraire à l'esprit de respect mutuel et de coopération que nous sommes en droit d'attendre au sein d'une Assemblée Départementale.

Pourtant, notre engagement est constant. Nous exerçons notre mandat avec sérieux, conscience et loyauté. Si nous sommes identifiés comme élus indépendants, nous n'avons jamais adopté une posture d'opposition systématique ; bien au contraire. Depuis notre élection, en 2021, nous avons validé l'ensemble des délibérations présentées parce qu'elles étaient en cohérence avec nos valeurs et avec l'intérêt général. Nous continuerons à le faire tant que cela sera le cas.

Nous voulons croire qu'il ne s'agit pas de mépris. Mais, le sentiment de mise à l'écart devient aujourd'hui difficilement supportable. Nous siégeons dans une Assemblée qui se veut démocratique, respectueuse de toutes les sensibilités et qui, comme vous le rappelez régulièrement, se doit de montrer l'exemple en tant que collectivité publique.

Mon intervention n'a d'autre objectif que de rappeler une exigence simple et fondamentale : celle du respect de l'information et du dialogue. Ce sont les piliers indispensables au bon fonctionnement de notre Institution et à la confiance que nous devons collectivement aux citoyens que nous représentons.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement d'y remédier, dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et de bon fonctionnement de notre Institution. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je vais continuer à faire comme je fais jusqu'à maintenant. La dernière réunion à laquelle vous faites allusion est une réponse à une demande des agriculteurs, des propriétaires fonciers, autour de la commune de Valsерres, qui demandent à me voir. Quand ils demandent à me voir, je les reçois avec mes services, et on règle des problèmes techniques. Aujourd'hui, dans une situation comme celle-là, quand il s'agit de trouver des arrangements avec les propriétaires sur la Commune de Valsерres, il est quand même plus intéressant de discuter avec le Maire de Valsерres qu'avec le Maire de Châteauvieux ou une Conseillère Municipale de Pelleautier.

Les études avancent comme on doit les faire avancer. Quand le maire de Valsерres ou de Jarjayes me demande un rendez-vous avec des agriculteurs, je les reçois et on travaille avec eux. Il n'y a pas de volonté de ma part d'écarter qui que ce soit, et encore moins vous, les Conseillers Départementaux de Tallard, dans ces affaires-là. Chaque fois que l'on travaille sur un projet, on ne va pas remuer le ban et l'arrière-ban pour associer tout le monde à des réunions. Quand on travaille sur la 1091, demandez à Marine et à Arnaud MURGIA s'ils sont invités chaque fois à des réunions de travail.

Je ne juge pas nécessaire et obligatoire que tu sois dans toutes ces réunions de travail, qui n'apporteront rien dans le débat, en plus. Il est important de discuter avec ceux qui sont concernés par ces affaires-là, plus territorialement parce que tu es Conseillère Départementale de Tallard. La Vallée de l'Avance, quand on est à Jarjayes ou à Valsarres, ce sont eux qui sont concernés par cela. Je préfère faire avancer ces projets-là avec les agriculteurs, avec les conseillers municipaux du coin parce qu'ils connaissent les difficultés auxquelles on doit répondre pour trouver des solutions.

L'objectif est de faire avancer ces projets sans que l'on aille, demain, au conflit et sans que ce soit piloté par des représentants politiques du secteur. Demandez à Joël BONNAFFOUX s'il est invité chaque fois que l'on fait quelque chose chez lui.

Madame RAMBAUD.- Je peux entendre votre réponse, en revanche, nous sommes souvent sollicités par les agriculteurs. Nous avons été interpellés, alors que l'on sortait d'une réunion du collège, pour savoir où cela en était et nous n'étions pas au courant. Si vous estimez ne pas devoir nous inviter, très bien. En revanche, nous informer d'une tenue de réunion, je pense que cela ne demande pas énormément d'énergie à qui que ce soit, mais au moins on est informé et on ne passe pas, ni vous ni nous, pour ce que l'on n'est pas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. De toute façon, les paysans qui sont dans la Vallée de l'Avance, quand ils ont quelque chose à nous dire, ils savent où nous trouver, nos services techniques, moi-même ou Marcel CANNAT qui s'occupe des routes. Ils frappent à la bonne porte.

Madame RAMBAUD.- Oui, et nous aussi.

Monsieur LE PRESIDENT.- On essaiera de vous tenir informés.

Madame RAMBAUD.- Merci beaucoup.

Monsieur LE PRESIDENT.- On passe au vote.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Je passe la parole à Monsieur MURGIA.

◆ ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-26-02-4177 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL AGNEL - AVENANT N°1 CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA PROVINCE DE CUNEO (ITALIE) - FEV. 2026

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. On parle de l'opération Grands Cols et du Col Agnel en l'occurrence. C'est une délibération purement financière puisque l'on avenante le projet pour porter la contribution de nos voisins italiens de 100 000 à 140 000 € puisque l'on intègre les coûts des derniers aménagements du col qui seront réalisés, en 2026, ma chère Valérie, avec nos voisins de la Province de Cuneo. C'est un beau projet qui est sur le point de se finir. Ce qui me permet, au passage, de vous dire que les travaux de l'opération Grands cols au Lautaret vont se terminer, dans les semaines

et mois qui viennent, avec un chantier qui est d'ores et déjà une très belle réussite, et que les négociations concernant le col du Galibier vont bon train avec nos collègues du Département de la Savoie, même si ce n'est pas simple puisque c'est bi-départemental, bi-régional, et surtout avec un col qui, en plus de cela, n'est pas simple eu égard à sa hauteur et à son étroitesse.

Tout avance, aujourd'hui, mais on peut d'ores et déjà dire dès aujourd'hui que l'opération Grands Cols est une très belle réussite, sans oublier de citer le merveilleux Col qui réunit le Dévoluy au Champsaur, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport. Je le mets aux voix.

Mme MOREAU.- J'ai hâte de voir les contrats Grands sites.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et nous avons hâte de voir la Communauté de Communes des Écrins prendre des initiatives dans ce domaine-là.

Monsieur MURGIA.- Je ne peux que partager et redire à quel point – en tout cas, à titre personnel – l'avenir du Pré de Madame Carles m'intéresse plus que grandement.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

CD-26-02-4242 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - PETITES VILLES DE DEMAIN - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET OPERATIONNEL AVEC LA CAISSE DES DEPOTS - FEV. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le Département a signé, en 2021, une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts, au sujet du programme Petites Villes de demain. On s'est engagé à gérer, sur toute la durée du programme, des fonds délégués pour financer les études d'ingénierie des collectivités retenues.

Par cette convention, nous sommes l'interlocuteur de proximité des 11 villes lauréates des Hautes-Alpes, et on assure, à ce titre, pour la Banque des Territoires, le rôle de guichet unique pour l'instruction des demandes de subvention.

Deux avenants ont permis de prolonger cette convention jusqu'au 14 avril 2024, puis jusqu'au 31 décembre 2026.

La mise en œuvre d'un troisième avenant à cette convention est nécessaire. Il vise à prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2028 et à augmenter l'enveloppe financière disponible, afin de permettre la poursuite des actions engagées et de terminer le programme dans de bonnes conditions.

Si vous n'avez pas de commentaires, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Je passe la parole à Bernadette SAUDEMONT.

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-26-02-4209 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION PREMIERES PAGES 2026 - FEV. 2026

Madame SAUDEMONT.- L'accès des enfants à la culture dès la naissance est un enjeu crucial de développement. Je crois que tout le monde est d'accord. C'est pourquoi le Ministère de la Culture a créé, en 2009, le dispositif « Premières pages » qui vise à sensibiliser familles et professionnels de la petite enfance à cet enjeu.

Le livre et la lecture, par leurs liens forts au langage, tiennent une place majeure dans la mise en œuvre de cette politique publique. Mais, le chant, la danse, la pratique artistique, le jeu revêtent également un aspect essentiel.

En effet, le dispositif s'inscrit dans une politique plus large qui vise à promouvoir la santé culturelle des tout-petits, pour reprendre l'expression de Sophie MARINOPOULOS, psychologue et auteur du rapport *Une stratégie nationale pour la santé culturelle*.

La Bibliothèque Départementale s'inscrit dans le dispositif Premières pages, depuis 2015, en partenariat avec les Maisons des Solidarités. Elle déploie un large programme d'actions au bénéfice des populations haut-alpines : spectacles petite enfance dans les bibliothèques, lectures dans les salles d'attente des MDS, formations et, bien sûr, prêts et dons de livres. A titre d'exemple, en 2025, elle a réalisé la campagne *Je lis, je chante, je joue avec mon bébé* : un ensemble de supports de communication réalisé avec le concours d'une illustratrice, diffusé dans les Maisons De Solidarités et médiathèques, kit de

communication que nous avons lancé, lors de la « Semaine des droits des enfants ». Vous avez demandé, en commission, à avoir accès à ce petit kit de communication ; il vous sera proposé dans la salle, en fin de séance.

En 2026, la Bibliothèque Départementale diffusera ces supports de communication auprès des familles, dans les lieux d'accueil de la petite enfance et les bibliothèques partenaires. Elle poursuivra, par ailleurs, son programme d'actions en lien avec les bibliothèques et les MDS.

Le nouveau programme « Premières pages » et la demande de subvention de 16 000 € auprès du Ministère de la Culture sont soumis, ce matin, à votre approbation.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. Des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

La parole est à Madame GRENIER.

ÉDUCATION

CD-26-02-4244 EDUCATION - DISPOSITIF D'AIDE A LA MAITRISE DE STAGE DES ETUDIANTS EN MEDECINE ET EN DENTAIRE - PREMIERE PROGRAMMATION - FEV. 2026

Madame GRENIER.- Il s'agit du dispositif d'aide à la maîtrise de stage des étudiants en médecine et en dentaire. C'est un complément à l'intervention de Françoise, en début de séance. Je rappelle que le Département soutient des étudiants en médecine et en dentaire qui veulent réaliser leur stage dans les Hautes-Alpes, et encourager ainsi le maintien, voire l'augmentation, de la démographie médicale de ces deux professions de santé sur notre territoire.

Un dispositif d'aide est proposé pour les étudiants en sixième année d'études en dentaire et en troisième cycle d'études en médecine.

Une commission, composée de médecins, de dentistes et d'élus de la Collectivité, a été mandatée pour étudier les demandes de bourse, en s'appuyant notamment sur une lettre de motivation produite par les demandeurs, et depuis peu, sur un entretien en visio.

Chaque année, les aides peuvent être allouées à 14 stagiaires en médecine et 6 étudiants en dentaire.

La commission paritaire d'attribution des aides à la maîtrise de stage s'est réunie, le mardi 9 décembre dernier. Quatre demandes d'étudiants en médecine sur cinq et trois demandes d'étudiants en dentaire ont été retenues. Deux étudiants sollicitent la mise à disposition gratuite d'un logement pour les dentistes. Le logement vacant au collège Achille Mauzan, à Gap, peut être mis à leur disposition gratuitement, pendant la période de stage.

Monsieur LE PRESIDENT.- Belle initiative !

Madame GRENIER.- Et qui a du résultat.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Marine, pour les grands événements.

GRANDS ÉVÈNEMENTS

CD-26-02-4156 GRANDS ÉVÈNEMENTS - PREMIERE PROGRAMMATION - FEV. 2026

Madame MICHEL.- Le Tour de France et l'Embrunman sont deux rendez-vous sportifs internationaux qui valorisent les Hautes-Alpes.

La 113^{ème} édition du Tour de France, du 4 au 26 juillet 2026 propose un parcours de 3 333 km, incluant deux étapes alpines décisives dans les Hautes-Alpes :

- Orcières-Merlette, avec l'arrivée de la 18^{ème} étape Voiron-Orcières-Merlette, est une station mythique pour le Tour. C'est là, en 1971, que Luis OCANA a infligé un écart record à Eddy MERCKX, avant son abandon ultérieur.

- Gap, ville étape pour la 28^{ème} fois, le 24 juillet, accueille le départ de l'étape vers L'Alpes d'Huez. Première visite en 1931 et de nombreuses étapes mémorables, depuis.

Ces deux jours haut-alpins s'annoncent décisifs dans la lutte pour le classement général, offrant aux Hautes-Alpes une visibilité médiatique et touristique exceptionnelle, juste avant l'arrivée à Paris.

La 42^{ème} édition de l'Embrunman se tiendra le 15 août 2026, à Embrun. C'est une épreuve mythique du triathlon XXL : 3,8 km de natation, 188 km de vélo avec le col de l'Izoard, et un marathon de 42,195 km, avec en tout 5 000 mètres de dénivelé.

Considéré comme l'un des triatlons les plus difficiles au monde, il réunit environ 1 550 athlètes internationaux. Organisé depuis 1984, l'évènement allie défi sportif, attractivité touristique et promotion des Hautes-Alpes à l'échelle internationale.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bravo pour cette présentation de ces deux grands évènements de l'année 2026.

S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 28 voix – Madame SAUDEMONT absente)

On change de sujet, on parle un peu de finances, avec Patrick RICOU.

◆ FINANCES

CD-26-02-4158 FINANCES - COTISATIONS 2026 - FEV. 2026

Monsieur RICOU.- Il s'agit d'un rapport classique qui vise à arrêter les cotisations versées par le Département des Hautes-Alpes, au titre de l'exercice 2026, en tant que membre de structures qui visent à défendre les intérêts départementaux, à mettre en place des collaborations et partages d'expériences entre différentes collectivités ou encore d'accompagner et de promouvoir les missions du Département des Hautes-Alpes.

Vous avez le détail de l'ensemble de ces cotisations qui représente un montant global de 45 713,62 €. Les plus importantes étant la cotisation à l'ANEM ou à l'Assemblée des Départements de France, complétées par d'autres cotisations à des organismes professionnels ou de représentation utile pour défendre les intérêts de notre Collectivité.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix ce rapport.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

(A 10 h 57, départ de Monsieur MURGIA qui donne pouvoir à Monsieur PARA et de Madame BARNEOUD qui donne pouvoir à Monsieur RICOU)

CD-26-02-4237 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - "ZOLA" A GAP - FEV. 2026

Monsieur RICOU.- Il s'agit d'une garantie au bénéfice de la Foncière Habitat et Humanisme qui sollicite le Département, à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 89 541 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné au financement de l'opération Zola, parc social public, pour une acquisition/amélioration d'un logement situé cours Emile Zola, à Gap.

Il s'agit d'un emprunt PLA1, d'un montant de 89 541 €, au taux du Livret A -0,2 %, sur une durée de 40 ans.

Pour votre parfaite information, le montant total des annuités garanties, à ce jour, par le Département des Hautes-Alpes, représente un montant annuel de 11 758 000 €. Nous sommes encore très loin des ratios qu'il faudrait respecter, qui seraient de 50 % des recettes réelles de fonctionnement, qui représenteraient un montant de 116 353 000 €. Ceci étant, le montant global des emprunts garantis, à ce jour, représente quand même 174 M€.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame CHAUVET, vous avez entendu ?

Madame CHAUVET.- J'ai entendu, mais cela signifie que s'il y a des garanties d'emprunt qui sont demandées au Département, c'est qu'il y a des constructions ou des réhabilitations, et c'est donc très positif pour le logement dans les Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Quel joli rebond ! On met ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Je passe la parole à Valérie GARCIN-EYMEOUD.

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-26-02-4144 RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES – FEV. 2026

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Le traditionnel rapport de créations, transformations et reconductions de postes qui traduit la vie de notre Collectivité qui évolue.

Nous avons bien enregistré les consignes évoquées par Monsieur RICOU, lors du vote du budget, et nous n'avons que des transformations de postes, bien évidemment pas de création de poste, pour continuer à faire notre travail avec nos agents que je remercie pour la qualité de leur travail, d'ailleurs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Une concision dans ce rapport. S'il n'y a pas d'observations, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

CD -26-02-4245 RESSOURCES HUMAINES – REFERENT DEONTOLOGUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAUCLUSE (CDG 84) – FEV. 2026

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Pour satisfaire à l'obligation d'avoir un référent déontologue au sein de la Collectivité, nous vous proposons de reconduire la convention que nous avons, en 2024 et 2025, avec un collège d'experts composé d'un magistrat de l'ordre administratif et d'un fonctionnaire d'État. On prend les choses au sérieux. C'est un dispositif que nous avons conventionné avec le CDG 84 et que nous renouvelons pour l'année 2026.

(Question inaudible dans l'hémicycle)

Je ne sais pas. Je vous donnerai l'information. Pas beaucoup.

Monsieur LE PRESIDENT.- On met ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

CD-26-02-4246 RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DU TRAVAIL – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR – FEV. 2026

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Une délibération qui a déjà été présentée au CST, qui a eu un avis favorable. Une petite modification dans le règlement intérieur, mais néanmoins importante pour nos agents puisqu'elle consiste à adapter les conditions relatives à certaines autorisations spéciales d'absences accordées à nos agents, notamment pour mieux accompagner les agents exerçant un rôle d'aidant.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Je passe la parole à Madame COLONNA.

CD-26-02-4247 RESSOURCES HUMAINES – SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE – FEV. 2026

Madame COLONNA.- Cette charte, adoptée en 2006, a été élaborée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe. Elle a pour objectif d'intégrer l'égalité dans l'ensemble des domaines d'action des collectivités couvrant toutes les sphères de la vie locale : la politique publique, l'égalité professionnelle, ainsi que les pratiques d'achat et de financement.

Révisée et élargie, en 2022, elle compte désormais 39 articles qui s'appliquent aux collectivités en tant qu'employeur, donneur d'ordre et prestataire de services.

Les neuf nouveaux articles intègrent des enjeux contemporains, tels que la lutte contre les cyber violences, l'impact du changement climatique, la flexibilité du travail et l'inclusion numérique.

Elle est organisée autour de six principes :

- l'égalité entre les femmes et les hommes constituent un droit fondamental ;

- les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité ;

- la participation et la représentation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision sont une condition préalable à une société démocratique ;

- l'élimination des stéréotypes de genre est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes ;

- l'intégration de la perspective de genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est indispensable pour faire progresser des femmes et des hommes ;

- des plans d'action et des programmes correctement conçus et financés constituent des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Le 16 décembre 2025, l'Assemblée Délibérante a adopté le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département des Hautes-Alpes. L'axe n° 1 du plan d'actions précise l'ambition du Département de devenir ambassadeur de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Par cette signature, le Département des Hautes-Alpes réaffirme donc son engagement en faveur de l'égalité, en cohérence avec les valeurs européennes et nationales.

Cet engagement constitue un levier stratégique pour renforcer la qualité des politiques publiques, favoriser la cohésion sociale et promouvoir l'inclusion de toutes et tous.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Evelyne. S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

Je vais passer la parole à Ginette MOSTACHI.

NUMÉRIQUE

CD-26-02-4256 DEVELOPPEMENT NUMERIQUE TERRITORIAL – FEUILLE DE ROUTE DE L'INCLUSION NUMERIQUE – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT France NUMERIQUE ENSEMBLE – FEV. 2026

Madame MOSTACHI.- Je vais développer le rapport suivant en lieu et place de mon collègue Gérard TENOUX, qui nous regarde peut-être et à qui on souhaite un bon rétablissement.

Dans le cadre de l'engagement du Département en faveur de l'inclusion numérique, l'Assemblée Plénière a adopté, le 5 novembre 2024, la feuille de route France Numérique Ensemble. Cette stratégie, reprise ensuite par le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics, fixe les grandes orientations du Département autour de trois priorités :

- structurer le réseau des acteurs de l'inclusion numérique,
- développer l'offre d'accompagnement,
- garantir l'accès au numérique pour tous.

En tant que co-porteur de cette gouvernance territoriale, le Département a sollicité, et a obtenu, un soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Une convention de subvention a été signée, le 28 février 2025, permettant de financer les actions, pour un montant de 61 000 €.

Initialement, cette convention prévoyait une clôture des actions au 31 décembre 2025. Toutefois, en raison du retard dans le versement de la subvention lié au vote de la loi des finances 2025, l'ANCT a proposé un avenant permettant de prolonger la durée d'exécution des actions jusqu'à la fin de l'année 2026.

Cet avenant vise donc à proroger cette convention, afin de permettre au Département de mener à bien l'ensemble des actions prévues dans la feuille de route.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Ginette. S'il n'y a pas d'observations sur rapport, je le mets au vote.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

DIVERS

CD-26-02-4235 AFFAIRES JURIDIQUES – COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – FEV. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans le champ de ma délégation, les actions suivantes ont été engagées devant les juridictions compétentes :

- devant le TA : 2 requêtes en contentieux sociaux, un référé précontractuel ;

- au Tribunal judiciaire : 2 contentieux pour des mineurs délaissement parental et délégation d'autorisation parentale.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

CD-26-02-4239 AFFAIRES JURIDIQUES – INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT – PERIODE DE NOVEMBRE A DECEMBRE 2025 – FEV. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- En application de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération rend compte de l'état récapitulatif pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025. La requête jointe fait état des marchés dont le montant est supérieur à 40 000 € hors taxes notifiés et d'une partie des mandatements sur la période considérée. Elle sera complétée, lors des prochaines sessions.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

CD-26-02-4253 AFFAIRES JURIDIQUES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – INTEGRATION DES MODALITES DE LA LOI PORTANT CREATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL – FEV. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport concerne la dernière évolution du statut de l'élu local. Il fait suite à l'adoption par la loi du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l'élu local, qui vise à informer les élus des évolutions apportées par cette loi et à modifier le règlement intérieur. Nous le mettrons en action, lors de notre prochaine réunion plénière.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 29 voix)

J'en ai terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions particulières à évoquer ? S'il n'y en a pas, je lève la séance et je vous

donne rendez-vous, dans un quart d'heure, pour la Commission Permanente.

(La séance est levée à 11 h 10)

*Le Président du
Département des Hautes-Alpes*


Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance


Valérie GARCIN-EYMEOUD

